



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
Bureau des procédures
environnementales et foncières**

Arrêté

**modifiant l'arrêté du 9 janvier 2017 modifié portant renouvellement
de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Mayenne**

**Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

- VU le code de l'environnement, Livre II, Titre Ier, notamment ses articles L. 212-4 et R. 212-29 et suivants ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2017 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Mayenne ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2020 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte d'adduction d'eau potable du Centre Ouest Mayennais ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2022 portant délégation de signature à M. Samuel GESRET, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, sous-préfet de l'arrondissement de Laval, arrondissement chef-lieu et suppléance du préfet de la Mayenne ;
- VU le courrier de désignation du conseil régional des Pays-de-la-Loire en date 15 décembre 2021 ;
- VU le courrier de désignation adressé par EDF – SHEMA (société hydraulique d'études et de missions d'assistance) en date du 17 janvier 2022 ;
- VU le courrier de désignation de la chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne en date du 28 mars 2022 ;
- VU le courrier de désignation de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Maine-et-Loire en date du 13 avril 2022 ;
- VU le courrier de désignation de la communauté de communes du Pays de Château-Gontier en date du 20 avril 2022 ;
- VU la décision de la Fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Mayenne en date du 26 avril 2022 ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la composition de la CLE du SAGE Mayenne pour la durée du mandat restant à courir ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRÊTE

L'arrêté préfectoral du 9 janvier 2017 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Mayenne est modifié comme suit (**modifications en gras, souligné**) :

Article 1^{er} : la composition de la commission locale de l'eau pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la Mayenne est établie comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

- 1) Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (35 représentants) :
 - Au titre de chaque région concernée
 - Stéphane PERRIN (conseil régional de Bretagne),
 - Pierre VOGT (conseil régional de Normandie),
 - **Daniel GENDRY** (conseil régional des Pays-de-la-Loire),
 - Au titre de chaque département concerné
 - Sylvie SERAIS (conseil départemental de l'Orne),
 - Louis MICHEL (conseil départemental de la Mayenne),
 - Gérard DUJARRIER (conseil départemental de la Mayenne),
 - Nooruddine MUHAMMAD (conseil départemental de Maine-et-Loire),
 - Bernard DELAUNAY (conseil départemental d'Ille-et-Vilaine),
 - Jacky BOUVET (conseil départemental de la Manche),
 - Au titre des représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires concernés
 - Marc-Antoine DRIANCOURT (conseiller communautaire de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, Maine et Loire),
 - Anouck THARREAU (adjointe au maire de la commune de Feneu, Maine-et-Loire),
 - Pascal GRENTE (maire de la commune du Fresne Poret, Manche),
 - Raymond LELIEVRE (vice-président de la communauté de communes du Mont des Avaloirs, Mayenne),x
 - Jean-Paul GAHERY (vice-président de la communauté de communes du Bocage Mayennais, Mayenne),
 - Didier BOITTIN (conseiller communautaire de la communauté de communes de Mayenne Communauté, Mayenne),
 - Aude ROBY (vice-présidente de la communauté de communes de l'Ernée, Mayenne),
 - Nadège DAVOUST (vice-présidente de Laval-Agglomération, Mayenne),
 - **Christophe LEMARIE** (vice-président de la communauté de communes du Pays de Château-Gontier, Mayenne),
 - Régis LEFEUVRE (vice-président de la communauté de communes des Coëvrons, Mayenne),
 - Henri GUILMEAU (maire de la commune de Saint-Calais-du-Désert, Mayenne),
 - Sébastien FOLLAIN (conseiller municipal de la commune d'Origné, Mayenne),
 - Guillaume AMIARD (conseiller municipal de la commune de Montsûrs, Mayenne),
 - Michel PAILLARD (maire de la commune de Saint-Pierre-la-Cour, Mayenne),
 - Bernard SOUL (président de Domfront Tinchebray Interco, Orne),
 - Bernard MOREAU (vice-président de la communauté de communes d'Andaine-Passais, Orne),
 - Gilles RABACHE (vice-président de Flers Agglomération, Orne),
 - Michel LEROYER (maire de La Ferté-Macé, Orne),

- Au titre du parc régional naturel Normandie-Maine
 - Solène MESNAGER (conseillère municipale à Javron-les-Chapelles),
 - Au titre des syndicats intercommunaux
 - Claude ANNONIER (syndicat d'eau de l'Anjou),
 - Christian RAIMBAULT (syndicat de bassin de la Jouanne-Agglomération de Laval-Vicoin-Ouette, JAVO),
 - Rémy LENORMAND (syndicat de bassin de la Jouanne-Agglomération de Laval-Vicoin-Ouette, JAVO),
 - Alain BELLAY (syndicat de bassin de l'Ernée),
 - Jean-Marc ALLAIN (syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais),
 - Guy BAGLIN (syndicat départemental de l'eau – Orne),
 - Alain HEURTEBIZE (SyBAMA - Syndicat du bassin de l'Aron Mayenne et Affluents).
- 2) Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (18 représentants) :
- Au titre des chambres d'agriculture
 - Nicole de BERSACQUES (Maine et Loire),
 - Bruno ROULAND (Mayenne),
 - Michel SALLES (Orne),
 - Au titre des chambres de commerce et d'industrie
 - **Vincent SEYEUX (Mayenne),**
 - Au titre des associations syndicales de propriétaires ou des représentants de la propriété foncière ou forestière
 - Antoine QUERUAU LAMERIE (syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Mayenne),
 - Au titre des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique
 - **André MARCHAND (fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique),**
 - **Alain CHAMBRELAN (fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique),**
 - Jean-Paul DORON (fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique),
 - Au titre des associations de protection de l'environnement
 - Régine BRUNY (association La Sauvegarde de l'Anjou),
 - Alice BURBAN (Mayenne Nature Environnement),
 - Au titre de l'association des riverains de la Jouanne et du Vicoin
 - Andrée CACHEUX (association des riverains de la Jouanne et du Vicoin),
 - Au titre du comité départemental de canoë-kayak de la Mayenne
 - Christian LAIGLE
 - Au titre du syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe
 - Michel du FOU de Kerdaniel,
 - Au titre du réseau des fédérations régionales des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
 - Justine RONDEAU (CIVAM de la Mayenne),

- Au titre des associations de consommateurs
 - Nicole GUERY (UFC-Que choisir de la Mayenne),
 - Au titre des producteurs d'hydroélectricité
 - **Fabrice CHARPENTIER (société hydraulique d'études et de missions d'assistance),**
 - Au titre des organismes uniques bénéficiant d'autorisations de prélèvement de l'eau pour l'irrigation
 - Jean-René PELLUAU (syndicat des irrigants de la Mayenne),
 - Au titre des associations de pêche professionnelle
 - Matthieu PERRAUD (association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de la Loire et des cours d'eau bretons),
- 3) Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (12 représentants)
- le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
 - le préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
 - le préfet de la Mayenne ou son représentant,
 - la préfète de l'Orne ou son représentant,
 - la directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la biodiversité ou son représentant,
 - le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,
 - la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,
 - le délégué régional de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ou son représentant,
 - un représentant de la mission inter-services de l'eau et de la nature du Maine et Loire,
 - deux représentants de la mission inter-services de l'eau et de la nature de la Mayenne,
 - un représentant de la mission inter-services de l'eau et de la nature de l'Orne.

Article 2 : les secrétaires généraux des préfectures de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, de Maine-et-Loire, de la Manche et de l'Orne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures intéressées et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr.

Laval, le 25 MAI 2022

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général
de la préfecture de la Mayenne,


Samuel GESRET